

# COMMUNE de VERFEIL

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 26 mars 2024

Nombre de membres présents : 18

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire.

Ont pris part à la délibération : 22

Pour : 17

Contre : 1

Abstention : 4

Date de la convocation

20/03/2024

Date d'affichage

20/03/2024

Objet de la délibération n° 17-2024

Domaine et Patrimoine – Création de l'autoroute A69 – Signature de la promesse unilatérale de vente.

### Présents

A. SECULA, JP. CULOS C. ROMERO, S. MAZAS, F. ESTEVES, M. PLANA, E. UMUTESI, JC. MALTHÉ, C. PAVAILLER, C. CLERGEAU, C. SCHIFANO, JF. MULLER, D. DOUMERC, RM MARTINEZ FUENTE, O. RACAUD, JC. LAPASSE, H. DUTKO

### Absents excusés

C. DEBONS, F. GARRIGUES, S. PRADELLES, A. CIERCOLES, A. CERCLIER, A. TAHRI, M.E. RAYSSAC ORRIT, MJ. SCHIFANO, I. CERE.

### Pouvoirs

C. DEBONS à A. SECULA  
A. TAHRI à P. PLICQUE

MJ. SCHIFANO à C. SCHIFANO  
F. GARRIGUES à JP. CULOS

Mme Céline PAVAILLER a été nommée secrétaire

### Délibération n° 03

Dans le cadre de la construction de la liaison autoroutière Castres/Toulouse, SEGAT Aménagement agissant pour le compte de la société GUIN'TOLI et ATOSCA concessionnaire désigné pour le compte de l'Etat, propose à la Commune de Verfeil une promesse de vente pour des parcelles référencées ZP 34 et ZR 3 et 12 pour une surface de 985 m<sup>2</sup> comme désigné ci-dessous :

Référence cadastrale					Surfaces en m <sup>2</sup> (sous réserve de DMPC)		
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m <sup>2</sup>	N°	Emprise	Reliquat non acquis
ZP	34	TERRE	Pre Crabie	3 452	80	47	3405
					81		
ZR	3	TERRE	Prairie d'En Caravelles	454	60	68	386
					61		
ZR	12	TERRE	Prairie d'En Caravelles	870	12	870	0
						<b>985</b>	<b>3 791</b>

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le : 3 AVR. 2024

Et publication ou notification du : 2 AVR. 2024

Ces parcelles ne sont plus affectées à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présentent aucune utilité pour la Ville de Verfeil. La proposition de cession faite est de 1 540€.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, 17 voix pour, 4 abstentions, 1 voix contre

- CONSTATE la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public communal de ces parcelles,
- AUTORISE la cession, par la commune à l'Etat représenté par la société ATOSCA,
- FIXE le prix à 1 540 € et dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture le : 3 AVR. 2024  
Et publication ou notification du : 2 AVR. 2024